



Bruno COSTES

Bruno COSTES
Président du Cos

Christian LEVY
Vice-président

Corinne DEL CERRO
Rapporteur

Environnement et responsabilité sociétale

La biodiversité est à l'ordre du jour :
Afnor a proposé officiellement à l'Iso
la création d'un comité technique.



Kathomenden - AdobeStock

Périmètre des activités du Cos

Le Cos Environnement et responsabilité sociétale couvre les activités de normalisation nécessaires à l'accompagnement des acteurs publics et privés leur permettant de mieux intégrer dans leur politique et stratégie les bonnes pratiques environnementales et leur responsabilité sociétale, une meilleure application de la réglementation, de contribuer au développement durable, à la lutte contre les dérèglements climatiques et à la prise en compte de l'économie circulaire. L'appréciation, la qualification, voire la vérification standardisée des informations transmises, que ce soit en B to B ou en B to C, doivent permettre de donner confiance aux parties prenantes concernées et qu'elles en aient une perception équivalente. Ces activités contribuent à la fiabilisation des données, informations et autres allégations publiées grâce à des approches et méthodes éprouvées.

Le Cos couvre les thèmes suivants :

- changement climatique ;
- économie circulaire ;
- responsabilité sociétale.

Ces thèmes s'appuient sur le développement d'outils :

- mesure, métrologie environnementale ;
- management environnemental étendu au cycle de vie des produits et activités ;
- information sur la performance sociale et d'éco-efficience (RSE).

Le Cos joue par ailleurs un rôle transverse d'information et de diffusion auprès des autres Cos et différents secteurs d'activités sur ces thèmes. Il veille à la coordination des outils et des méthodes et à leur utilisation la plus appropriée par les différents secteurs, acteurs privés ou collectivités publiques.

Contexte

À l'international, un développement durable dans un contexte de mondialisation, de remise en cause des modèles actuels de développement économique, de changements climatiques, de croissance démographique et de raréfaction des ressources est un enjeu à relever par toutes les parties prenantes.

Cet enjeu fort, global et mobilisateur doit inciter les pouvoirs publics nationaux et locaux, la société civile comme les entreprises, à améliorer leur empreinte environnementale et notamment carbone et à minimiser les coûts de prise en compte de ces enjeux par une plus grande standardisation. Pour partie, l'action internationale est portée par les démarches volontaires d'entreprises, les échanges internationaux et la mobilisation des grandes métropoles.

La normalisation est essentielle dans la mobilisation et l'accompagnement de l'ensemble des acteurs. Elle constitue un moyen important permettant de favoriser les échanges, de mieux prendre en compte les chaînes

consommateurs/producteurs dans l'industrie et les services au niveau mondial, de mieux sensibiliser les acteurs au travers d'une information organisée et cohérente et d'aborder les questions de développement durable et de responsabilité sociétale des organisations en soutien des engagements internationaux et européens dans ce domaine.

L'accélération des initiatives internationales sous l'impulsion de la présidence française, notamment en ce qui concerne l'urgence climatique (Accord de Paris, Cop 21), mais également la prise en compte des enjeux de santé publique eu égard aux substances dangereuses largement disséminées dans l'environnement, ont rapidement conduit à une multiplication de nouvelles obligations que l'ensemble des parties prenantes doivent désormais intégrer dans leur stratégie de développement.

Au niveau européen, l'approche volontariste et exemplaire prend de l'ampleur sur les questions :

- de transparence avec un reporting environnemental et sociétal étendu au cycle de vie et désormais obligatoire, pour répondre notamment aux questions de qualification des investissements verts ;
- de nécessaire prise en compte des dérèglements climatiques ;
- d'économie circulaire avec une approche systémique intégrant utilisation efficiente des ressources et recyclage/réutilisation accrue et élargie ;
- d'utilisation et d'exposition aux substances dangereuses.

L'Europe s'appuie à la fois sur la normalisation pour une mise en œuvre efficace et cohérente au sein du marché unique avec des commandes de normalisation explicites et sur l'expérimentation de nouvelles approches, qu'il s'agisse de partenariats européens pour l'innovation appliqués à des sujets environnementaux ou d'utilisations expérimentales de méthodologies comme l'initiative Product/Organization Environmental Footprint. Les travaux à prendre en compte par la normalisation sont de plus en plus systémiques et intersectoriels, ce qui entraîne un besoin accru de coopération et de coordination entre

Le management environnemental, dans le périmètre de réflexion du Cos, est étendu au cycle de vie des produits et activités.



Qu'il s'agisse de la loi de transition énergétique ou de celle dédiée à l'économie circulaire, le recyclage des plastiques mobilise expertise et réflexions.

les organismes de normalisation et entre les secteurs concernés.

Au plan national, la France, au travers d'initiatives récentes, comme la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ou la future loi Mobilité, la stratégie de lutte contre l'érosion de la biodiversité et la Feuille de route pour l'économie circulaire, multiplie les démarches pour maintenir un haut niveau d'exigences environnementales et sociétales et ainsi répondre à ses engagements internationaux.

La normalisation, grâce à son fonctionnement basé sur la recherche du consensus associant l'ensemble des parties prenantes, est un outil susceptible d'apporter une forte contribution pour la mise en œuvre harmonisée des politiques engagées aux échelons européen et français.

Changement climatique

Les effets de l'activité humaine sur le changement climatique sont désormais avérés. Cela se traduit par des changements climatiques qui ont des effets sur les activités ou les produits. Il convient simultanément de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour contenir le réchauffement climatique, et d'anticiper et de s'adapter aux effets prévisibles de ce réchauffement. Les engagements des États et des parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la Conférence climat de Paris 2015 (COP 21) et autres COP devront être pris en compte pour fournir aux parties prenantes engagées dans les programmes de réduction et d'adaptation au changement climatique le cadre normatif approprié, aussi bien sur le volet atténuation que sur le volet adaptation. Le Cos contribuera à l'évaluation de la durabilité des énergies renouvelables bas carbone.

Le Cos accordera une attention particulière au suivi de la mesure de l'intensité carbone, qui relie la croissance aux émissions de CO₂ des produits en lien avec les développements possibles réglementaires sur le changement climatique. Une action particulière visant à renforcer la cohérence des méthodes et à simplifier des exigences de reporting sera poursuivie, avec un effort sur les émissions indirectes aval et amont des organisations (Scope 3).

Économie circulaire

La communication des feuilles de route respectives de la Commission européenne et plus récemment du gouvernement français



Pavel - AdobeStock

en matière d'économie circulaire, ainsi que le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, confirment la nécessité de développer des outils normatifs en complément de la réglementation. L'approche globale de l'économie circulaire, s'appuyant sur les sept domaines d'action et leur contribution aux trois piliers du développement durable (environnement, économie et responsabilité sociétale), doit continuer à être promue au niveau européen et international. Dans ce cadre, le Cos accompagne la structuration du nouveau comité technique Iso/TC 323 Économie circulaire.

Plus particulièrement, cela met en exergue la nécessité de qualification des matières secondaires en vue de leur valorisation, mais également de suivi vigilant de la perte du statut de déchet, eu égard notamment à l'identification des substances dangereuses susceptibles de se retrouver dans le produit, et son aptitude à être ainsi revalorisé.

Le Cos continuera à être à l'écoute des comités stratégiques de filières et de leurs besoins en matière d'économie circulaire, et accompagnera les pouvoirs publics dans leur stratégie de réduction massive des déchets et de sortie de statut de déchet pour favoriser la valorisation des produits. Pour cela, il identifiera et promouvra les outils permettant des économies de matières.

Le Cos continuera également à soutenir le développement des travaux européens sur les substances. Ils porteront sur l'identification et la traçabilité des substances dans les articles, les méthodes alternatives d'évaluation (comment répondre au besoin croissant de développement de ces méthodes, actuellement traitées par l'Agence européenne des

produits chimiques [Echa] et l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]), le lien avec la problématique des fiches de données de sécurité (FDS), le management des substances (substances chimiques et matériaux dangereux...) et la communication des informations au sein des chaînes d'approvisionnement, les valeurs toxicologiques de référence...

Responsabilité sociétale

En matière de responsabilité sociétale, les efforts restent orientés vers le développement d'outils d'aide aux acteurs économiques, notamment les PME-PMI, pour leur permettre de s'approprier et de mettre en œuvre le concept de responsabilité sociétale, ainsi que la valorisation et la promotion des démarches RSE sectorielles, dont celles s'appuyant sur l'Iso 26000.

Au niveau national, les travaux de la plateforme RSE et le plan national d'actions prioritaires pour le développement de la RSE pourront amener le Cos à examiner des pistes de développement, notamment sur les labels RSE. Au niveau européen, et français en particulier, les nouvelles obligations de reporting RSE, l'émergence des Objectifs de développement durable (ODD), l'extension de la responsabilité étendue du producteur au cycle de vie des produits (article 173 de la LTECV) doivent être les catalyseurs de développements méthodologiques accompagnant leur mise en œuvre, et mis en cohérence avec les dispositifs existants au niveau international.

La démonstration du caractère responsable des entreprises et organisations se développe dans deux directions complémentaires :

■ le développement de systèmes d'audits complets ou partiels de la chaîne de valeur sur les thématiques éthique, social et santé-sécurité en complément de l'environnement ;
 ■ le développement du reporting sur la mise en œuvre de la RSE.

Certains aspects de la communication environnementale sont de plus en plus souvent liés avec la communication des données dans les rapports de responsabilité sociale. Il convient d'harmoniser les modalités de communication des données environnementales et sociales, vis-à-vis des parties

prenantes récipiendaires, notamment en ce qui concerne la biodiversité, le changement climatique et l'économie circulaire. Cette cohérence est aussi à assurer tout au long du cycle de vie des produits, en particulier dans la transition produit-déchet-produit, dans la perspective d'un renforcement de l'économie circulaire. Elle est essentielle pour assurer une transition vers un consumérisme responsable.

Au sein de ces grandes thématiques, plusieurs sujets seront plus particulièrement développés :

Biodiversité

La reconnaissance au niveau mondial de l'érosion massive de la biodiversité et l'adoption récente d'un plan de mobilisation nationale en faveur de celle-ci, lancé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, mais aussi l'inscription de ce sujet dans le cadre de la présidence de la France du G7 en 2019, qui a accueilli la séance plénière de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), et en 2020 le 7^e Congrès mondial de la nature, doivent conduire à accélérer le développement d'un cadre normatif afin de mieux protéger la biodiversité et restaurer la nature dans toutes ses composantes.

Le programme d'action doit s'articuler autour d'une cartographie des méthodologies existantes, de diagnostics d'évaluation, de compensation ou de restauration de la biodiversité, mais aussi autour de l'évaluation des compétences nécessaires à la mise en œuvre de ces démarches. L'intégration de l'aspect biodiversité dans les systèmes de management de l'environnement devra faire l'objet d'une vigilance particulière, avec en filigrane la mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer ou de mesurer l'érosion de la biodiversité et la mise en place d'un plan d'actions correspondant.

Finance verte et durable et externalités environnementales

L'Accord de Paris (COP 21) a consacré dans l'article 2.1(c) « Rendre les flux de financement compatibles avec une trajectoire bas carbone et un développement résilient au changement climatique » le rôle central que peuvent jouer les modes de financement pour accompagner la transition vers une économie décarbonée. Différents produits financiers émergent (obligations vertes, prêts verts...), permettant d'accompagner les investissements à faibles émissions carbone. Un encadrement de ces actifs et produits financiers par des outils normatifs permettant d'assurer leur fiabilité et leur réputation eu égard aux expériences précédentes (exemple : *clean development mechanism*) apparaît essentiel pour assurer leur pérennité. Différentes initiatives ont été lancées à l'international pour asseoir la taxonomie des projets sous-jacents de ces obligations vertes et contrôler l'orientation des flux financiers, donc leur mise en œuvre, et accompagner la définition des critères pour qualifier les projets susceptibles d'être éligibles à ce type de financement.

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2019

NF S 31-110	Acoustique – caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement – grandeurs fondamentales et méthodes générales d'évaluation
XP T 90-721	Qualité de l'eau – encagement in situ de gammars pour la mesure de la bioaccumulation de substances chimiques
NF EN 16190	Sols, biodéchets traités et boues – dosage des dioxines et furanes et polychlorobiphényles de type dioxine par chromatographie en phase gazeuse avec spectrométrie de masse à haute résolution (HR CG-SM)
NF M 60-312-1	Énergie nucléaire – mesure de la radioactivité dans l'environnement – détermination de l'activité du tritium dans l'air – partie 1 : détermination de l'activité volumique du tritium atmosphérique prélevé par la technique de barbotage de l'air dans l'eau
NF EN Iso 14064-1	Gaz à effet de serre – partie 1 : spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre
NF EN Iso 25177	Qualité du sol – description du sol sur le terrain
NF Iso 14008	Évaluation monétaire des impacts environnementaux et des aspects environnementaux associés – principes, exigences et lignes directrices
NF Iso 18400-104, 202, 203, 205	Qualité du sol – échantillonnage – partie 104 : stratégies Partie 202 : investigations préliminaires Partie 203 : investigation des sites potentiellement contaminés Partie 205 : recommandations relatives aux modes opératoires d'investigation des sites naturels, quasi naturels et cultivés
NF EN Iso 14090	Adaptation au changement climatique – principes, exigences et lignes directrices
FD X 30-037	Objectifs de développement durable de l'ONU, liens entre la responsabilité sociale et le développement durable

Par ailleurs, les initiatives prises au niveau politique, comme la Task Force on Climate Disclosure (TCFD) visant une extension du reporting en matière de changement climatique et la monétarisation des externalités, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Qualité de de l'air

L'efficacité des politiques publiques en matière d'environnement repose avant tout sur les capacités de mesure des polluants dans les différents milieux (air, eau, sol, déchets). Les technologies de mesure dépendent naturellement de la qualité des matrices et de l'échantillonnage. Disposer d'un spectre large de méthodes, adapté à chacune des matrices, est essentiel pour assurer l'efficacité des politiques publiques et des stratégies d'entreprises sur des bases scientifiques solides.

Les émissions polluantes issues des activités industrielles, du chauffage, des incinérations ou des opérations de transport sont sources de préoccupations importantes en matière de santé publique et d'attention de la part des riverains, des citoyens et des autorités publiques.

La qualité de l'air concerne également l'air intérieur, avec des défis multiples dus à la grande hétérogénéité des environnements clos et à la vaste typologie des troubles déclarés affectant la santé. Avec des bâtiments de plus en plus économes en énergie, les politiques intégrées de l'air et de l'énergie se rejoignent. Les nuisances olfactives constituent quant à elles un indicateur de problèmes environnementaux plus vastes, tels que la mauvaise gestion des déchets ou de l'eau polluée.

Les directives européennes existantes, les projets en cours ou encore les révisions mettent en place des dispositions de plus en plus sévères pour la maîtrise de la qualité de l'air. Ces dispositions conduisent à une évolution rapide des normes existantes et à l'élaboration de nouvelles normes européennes.

La dissémination des bonnes pratiques technologiques limitant ces émissions et la qualification et vérification de leur performance (technologies d'abattement ou réduction à la source) doivent permettre de contribuer

significativement à la réduction de ces pollutions. La normalisation va permettre d'orienter au mieux les investissements vers l'adoption par les parties prenantes de technologies éprouvées, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité des dispositifs de lutte contre les émissions, donc de limiter les coûts.

Renforcer la qualification des experts

Le rôle de l'expert en matière d'évaluation environnementale, de conseil et de régulation des politiques publiques, d'accompagnement des stratégies des acteurs privés, est essentiel. Un socle commun de compétences, complété par une qualification de l'expert dans chacun des domaines de compétences concernés, devrait permettre d'assurer la fiabilité des études et des avis rendus.

Cohérence performance environnementale site/produit

Une meilleure cohérence entre les aspects environnementaux issus de l'analyse environnementale des sites et les aspects environnementaux associés à une analyse du cycle de vie du produit sera à rechercher. La prise en compte de l'aspect changement climatique induit nécessairement l'intégration de l'ensemble des aspects énergétiques dans le management environnemental associé.

Information sur les performances sociétales et d'éco-efficience (RSE)

L'approche analyse du cycle de vie appliquée au produit comme au site est un axe fort d'évolution de l'approche européenne sur les empreintes environnementales. Le Cos se doit d'être vigilant sur la préservation des acquis de la normalisation (famille des Iso 14040 et 14025) et la prise en compte des initiatives au sein et en dehors de la normalisation : normes sectorielles développées et expérimentations PEF. Le développement d'indicateurs cohérents, fiables, pertinents et communs entre les secteurs est un enjeu clé.

Influence internationale

Au niveau international et européen, la normalisation est un instrument efficace pour accompagner les réglementations. Les efforts pour permettre à la France de peser dans les négociations internationales seront maintenus pour l'ensemble des thématiques du Cos, notamment pour l'économie circulaire et la biodiversité.

Rôle transverse du Cos

La Stratégie française de normalisation a mis en avant la transition écologique. Le Cos joue le rôle de référent pour cette grande thématique transverse.



La métrologie environnementale s'avère essentielle pour disposer d'indicateurs fiables et intercomparables.

Devan Georgiev - AdobeStock

Pictures news - AdobeStock



Pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre, des normes internationales font référence.

Intégrer la dimension environnementale et de responsabilité sociétale dans les stratégies des autres secteurs

Le Cos a un rôle transversal d'information et de diffusion afin de promouvoir l'intégration de la dimension environnementale et de responsabilité sociétale dans les stratégies normatives des autres secteurs. En fonction de leurs besoins, le Cos reste à leur disposition pour échanger et débattre sur les thèmes utiles pour leurs activités, relayer certaines initiatives réglementaires et leur fournir informations et documents sur lesquels s'appuyer. Il peut les alerter sur les sujets transverses les concernant.

Améliorer la gouvernance de la normalisation en matière d'environnement

Le Cos réaffirme son rôle de coordination quant à la cohérence et la gouvernance sur les sujets transverses dans le domaine de l'environnement et la responsabilité sociétale qu'il convient d'assurer vis-à-vis des différents organismes européens et internationaux (Cen, Cenelec, Iso et IEC, Etsi, UIT). L'élaboration de normes horizontales pour différents secteurs répond à un objectif d'efficacité et de cohérence d'ensemble. Le rôle des commissions de normalisation rattachées au Cos sur les normes horizontales fera l'objet d'une attention particulière.

La normalisation en appui de la réglementation

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification du droit de l'environnement, de la feuille de route de la conférence environnementale 2016 et des derniers développements réglementaires européens, la normalisation est un outil pertinent en appui à la réglementation. Le Cos suivra particulièrement les projets de demandes de normalisation de la Commission européenne traitant de sujets environnementaux et de responsabilité sociétale et se tiendra à la disposition des autorités publiques pour être force de proposition. ●

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2020

NF M 60-823-0 à 3	Énergie nucléaire – mesure de la radioactivité dans les effluents gazeux – détermination de l'activité des gaz rares dans les effluents et rejets gazeux
NF EN Iso 13161	Qualité de l'eau – polonium 210 – méthode d'essai par spectrométrie alpha
FD X 43-910	Lignes directrices pour l'élaboration de valeurs repères en biosurveillance de l'air
NF X 43-050	Qualité de l'air – détermination de la concentration en fibre d'amiante par microscopie électronique à transmission – méthode indirecte
NF EN Iso 4225	Qualité de l'air – aspects généraux – vocabulaire
NF EN Iso 21268-4	Qualité du sol – modes opératoires de lixiviation en vue d'essais chimiques et écotoxicologiques ultérieurs des sols et matériaux du sol – partie 4 : essai de dépendance au pH avec ajout initial d'acide de base
NF Iso 14091	Adaptation au changement climatique – vulnérabilité, impacts et évaluation des risques
NF EN 45552	Méthode générale pour l'évaluation de la durabilité des produits liés à l'énergie
NF EN 45555	Méthodes générales pour l'évaluation de la recyclabilité et de la valorisabilité des produits liés à l'énergie
FD X 30-038	Guide de présentation des risques responsabilité sociétale et autres risques de l'entreprise